

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 août 2017

CP2017_08_32
id. 3456

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme NEGRE (pouvoir à M. WEILL)

Absent(s) :

M. ALBUGUES

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE
PROGRAMME 2014**

La politique d'aide destinée aux communes rurales, en matière d'eau potable, donne délégation à la Commission Permanente pour définir le montant des subventions départementales dès lors que sont connus, d'une part les coûts d'opération, et d'autre part le montant de la participation éventuelle de l'Agence de l'Eau, co-financeur potentiel de ce type de projets. Les arrêtés de subvention départementaux peuvent ensuite être délivrés sur la base de ces éléments.

Ce rapport a pour objet de présenter une opération finalisée, retenue au Budget Primitif 2014.

1 - Rappel de la politique

Le dossier présenté ci-après, inscrit au titre de la programmation 2014, bénéficiera des critères d'aides appliqués avant la modification de la politique, adoptée en session plénière du 16 mars 2016.

Les opérations pouvaient alors bénéficier jusqu'à 40 % d'aide pour les travaux sur les réseaux d'eau potable et jusqu'à 60 % d'aide pour les travaux liés aux usines d'eau potable. Il s'agissait là de taux d'aides maximum, tous co-financements confondus : aides Départementales et aides de l'Agence de l'Eau.

2 - Plan de financement prévisionnel retenu lors du Budget Primitif 2014

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau €	Total Subventions €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Syndicat des Eaux de Bourg-de-Visa Renouvellement et renfor- cement du réseau AEP à Bourg-de-Visa (Bourg, cimetière, Beaurigal), à Lacour-de-Visa (Taurou, Grands, Mestre), à Miramont-de-Quercy (RD41), à Miramont-de- Quercy et Montagudet (Rouquette, Labrousse), à Touffailles (Gamard, Cazals, Bedel Maux), à Fauroux (Séoune) <i>EPTR/ENV02000</i>	Réseau	361 781	---	73 103 20,21 %*	---	71 609 19,80 %*	144 712 40 %*
Total		361 781	---	73 103	---	71 609	144 712

(*) taux arrondi

3 - Actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental

Le dossier suivant réunit les conditions requises (montant d'opération actualisé et participation de l'Agence de l'Eau arrêtée).

Maître d'Ouvrage Opération	Politique d'Aide Départementale				Agence de l'Eau	
	Coût opération (€ HT)	Dépense éligible (€ HT)	Taux maximum d'aide	Subvention Département Montant (€) Taux	Coût éligible retenu (€ HT)	Subvention Montant (€) Taux
Syndicat des Eaux de Bourg-de-Visa Renouvellement et renforcement du réseau AEP à Bourg-de-Visa (Bourg, cimetière, Beaurigal), à Lacour-de-Visa (Taurou, Grands, Mestre), à Miramont-de-Quercy (RD41), à Miramont-de-Quercy et Montagudet (Rouquette, Labrousse), à Touffailles (Gamard, Cazals, Bedel Maux), à Fauroux (Séoune) EPTR/ENV02000	94 858	94 858	40 %	19 170 20,21 % *	81 431	16 286 20 %*
TOTAL	94 858	94 858	40 %	19 170	81 431	16 286

(*) Taux arrondi.

NB : il est à noter que sur la base de la dépense éligible retenue par le Conseil Départemental, le cumul des taux d'aide du Département et de l'Agence de l'Eau ne dépasse pas le taux maxi autorisé de 40 %.

Monsieur le Président propose de prendre acte et de valider cet ajustement. Cette subvention principale en capital sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 204142 sous-fonction 61 EPTR du budget départemental.

Pour information, l'état d'engagement des crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2014 est le suivant :

Subventions en capital

Article 204142 - sous fonction 61 - opération EPTR

Autorisation de programme 2014 :	766 477 €
Crédits déjà engagés :	574 834 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	19 170 €
Crédits disponibles :	172 473 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération du 16 mars 2016 ci-dessus rappelée,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les conditions susvisées, le montant définitif arrêté à 19 170 € de la subvention départementale allouée au Syndicat des Eaux de Bourg-de-Visa pour le renouvellement et renforcement du réseau AEP à Bourg-de-Visa, Lacour-de-Visa, Miramont-de-Quercy, Montaguget, Toufailles et Fauroux ;
- Précise que cette subvention sera versée en capital et que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 204142 sous-fonction 61 EPTR du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC